

3H DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 456.000 euros
Siège social : Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation
69500 Bron
330 631 433 RCS Lyon

Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
Au siège social de l'associé unique, à Paris,

La société Canon France, société par actions simplifiée au capital de 141.940.032 euros, ayant son siège social 14 rue Emile Borel, 75017 Paris, 738 205 269 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Jacobus Leurs,

Agissant en qualité d'associé unique de la société 3H Distribution, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique constate que les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que le texte des résolutions proposées lui ont été soumis et ont été soumis au Comité Social et Economique.

Connaissance prise du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve également les dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, dont le montant s'élève à 29.341 euros, représentant un impôt d'environ 7.335 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de -99.268 euros, en totalité au compte "report à nouveau", qui présentera ainsi, après affectation, un solde de 4.619.649 euros.

L'associé unique prend acte que les dividendes suivants ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2024	0 €	0 €	0 €	0 €
31 décembre 2023	0 €	0 €	0 €	0 €
31 décembre 2022	0 €	0 €	0 €	0 €

TROISIEME DECISION

Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'associé unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et prend acte du contrat de mandataire social conclu entre la société et le Président lors de sa nomination.

QUATRIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire

L'associé unique, après avoir pris acte que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire exercé par la société Grant Thornton arrive à son terme à l'issue des présentes décisions, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

CINQUIEME DECISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant

L'associé unique, après avoir pris acte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant exercé par la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC arrive à son terme à l'issue des présentes décisions, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

SIXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Jacco Leurs

Jacco Leurs (30 juin 2026 13:26:05 GMT+2)

L'associé unique

La société Canon France

Représentée par M. Jacobus Leurs

Signature: *Jacco Leurs*

Jacco Leurs (30 juin 2026 13:26:05 GMT+2)

E-mail: jacco_leurs@cf.canon.fr

Fonction: Président

Société: Canon France SAS

SAS 3H DISTRIBUTION

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme


- BILAN ACTIF -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	800 670	302 000	498 670	588 670
Autres immobilisations incorporelles	592 943	323 077	269 866	319 737
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	681 741	398 763	282 978	288 460
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 457		33 457	36 430
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	2 108 812	1 023 840	1 084 971	1 233 296
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	367 125	28 493	338 632	610 965
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	2 187 479	88 365	2 099 114	2 492 381
Autres créances	5 382 368		5 382 368	4 120 067
Charges constatées d'avance	38 762		38 762	109 965
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 933		6 933	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	7 982 668	116 858	7 865 810	7 333 377
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 091 479	1 140 698	8 950 781	8 566 673
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

- BILAN PASSIF -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00)	456 000	456 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 987	1 987
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	45 600	45 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 718 917	4 382 220
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-99 268	336 697
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 123 236	5 222 504
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	40 585	40 585
Provisions pour charges	48 930	31 684
TOTAL PROVISIONS (II)	89 515	72 269
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		461
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 582 609	1 034 991
Dettes fiscales et sociales	1 335 441	1 386 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	414 854	397 830
Produits constatés d'avance	405 127	452 444
TOTAL DETTES (III)	3 738 030	3 271 901
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	8 950 781	8 566 673
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	3 738 030,00	3 271 901,00
(2) Dont emprunts participatifs		

- COMPTE DE RESULTAT -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises	7 090 629		7 090 629	6 818 310
Production vendue - biens	-1 292 033		-1 292 033	-1 066 851
Production vendue - services	8 380 966		8 380 966	8 675 567
Chiffre d'affaires net	14 179 563		14 179 563	14 427 026
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			53 633	139 912
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles			16 980	
Autres produits			118 874	156 159
Total des produits d'exploitation I (1)			14 369 050	14 723 097
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			6 871 180	6 441 871
Variation de stock (marchandises)			267 088	17 671
Achats de matières premières et autres approvisionnements			201 376	302 995
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			2 717 945	3 334 899
Impôts, taxes et versements assimilés			159 560	153 148
Salaires			2 806 687	2 840 003
Cotisations sociales			1 173 491	1 119 063
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			146 336	129 134
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations			90 000	9 000
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations			35 207	44 552
Dotations aux provisions			47 246	40 585
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			3 324	
Autres charges			26 375	22 157
Total des charges d'exploitation II (2)			14 545 814	14 455 079
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-176 765	268 018
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

- COMPTE DE RESULTAT -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (2)	76 897	121 120
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	76 897	121 120
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	76 897	121 120
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-99 868	389 138
Produits Exceptionnels (VII)		113 520
Charges Exceptionnelles (VIII)		41 642
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		71 878
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-600	124 319
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	14 445 946	14 957 737
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 545 214	14 621 039
BENEFICE OU PERTE	-99 268	336 697
Renvois:		
(1) dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) dont produits concernant les entités liées		
(3) dont intérêts concernant des entités liées		

ANNEXE COMPTABLE

3H DISTRIBUTION

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 8 950 781€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte nette comptable de -99 268€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement indiqué au paragraphe ci-après,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable lié au nouveau plan comptable (ANC 2022-06) :

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Cela concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, **ce changement de réglementation**, appliqué de **manière prospective**, **est présenté comme un changement de méthode comptable** n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- La modification et la simplification du plan de comptes ;
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, lorsqu'il est significatif, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat comparatifs de l'exercice N-1, présentés selon les nouveaux modèles, peuvent différer des états financiers N-1 arrêtés et publiés antérieurement en raison de reclassements rendus nécessaires par l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Dans ce cas, le bilan et le compte de résultat N-1, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, sont présentés séparément dans l'annexe des comptes de l'exercice N.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF

Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 360 209	-	33 404	-	-	1 393 613
Total Immobilisations Incorporelles (I)	1 360 209	-	33 404	-	-	1 393 613

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	453 451	-	20 879	-	2 439	471 891
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 890	-	39 605	-	29 978	207 517
Emballages récupérables et divers	2 333	-	-	-	-	2 333
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	653 675	-	60 484	-	32 417	681 741

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Participation évaluées par mise en équivalences	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	36 430	-	1 375	-	4 348	33 457
Total Immobilisations Financières (III)	36 430	-	1 375	-	4 348	33 457
TOTAUX (I+II+III)	2 050 314	-	95 263	-	36 765	2 108 812

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	239 802	83 275	-	323 077
Total Amortissement. incorporelles (Total I)	239 802	83 275	-	323 077
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	236 280	35 201	2 439	269 042
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	126 601	27 687	26 900	127 388
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	2 333	-	-	2 333
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	365 215	62 887	29 339	398 763
TOTAUX	605 017	146 162	29 339	721 840

- Durées d'amortissement :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	7 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériels de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- **Précisions sur éléments Actifs immobilisés :**

Fonds Commercial :

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Eléments	31/12/2025
Eléments achetés	800 670
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Total	800 670

Dépréciation du fonds commercial : 302 000 euros.

- **Immobilisations Financières :**

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	-	-	-
Produits Finis	-	-	-
Marchandises	367 125	28 493	338 632
En-cours Biens	-	-	-
En-cours Services	-	-	-
TOTAUX	367 125	28 493	338 632

Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	23 248	28 491	23 246	28 493
Clients et comptes rattachés	82 036	6 716	387	88 365
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAUX	105 284	35 207	23 633	116 858

Méthode d'évaluation de la dépréciation des créances clients :

Les créances clients sont dépréciées à 100 % quand la société 3H DISTRIBUTION reçoit :

- un courrier indiquant l'ouverture d'une procédure collective.
- un courrier d'avocat indiquant un litige client.

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant
<i>Intérêts Cours</i>	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
<i>Autres Produits</i>	Facture à Établir	826 177
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	1 624 270
	Personnel	2 198
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
TOTAL		2 452 645

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		33 457	-	33 457
Clients douteux ou litigieux		106 038	-	106 038
Autres créances clients		2 081 441	2 081 441	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	161 991	161 991	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	835	835	-
Groupe et associés		3 585 772	3 585 772	-
Débiteurs divers		1 633 770	1 633 770	-
Charges constatées d'avance		38 762	38 762	-
TOTAUX		7 642 067	7 502 572	139 495
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

Charges Constatées d'Avance :

Eléments	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	38 762		

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	30 000	15,20
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	30 000	15,20

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	456 000				456 000
Prime d'émission	1 987				1 987
Réserve légale	45 600				45 600
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	4 382 220	336 697			4 718 917
Résultat de l'exercice	336 697	- 336 697		99 268	-99 268

Provisions pour Risques et Charges :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

I - Provision Réglementées	Montant début exercice	+	-	Montant fin exercice
		Dotations	Reprises	
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	-	-	-	-
Autres provisions règlementées	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	-	-

II - Provisions risques et charges	Montant début exercice	+	-	Montant fin exercice
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges	40 585	-	-	40 585
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	31 684	30 000	30 000	31 684
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	17 246	-	17 246
TOTAL II	72 269	47 246	30 000	89 515

III - Provisions pour Dépréciations	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
Sur immo incorporelles	212 000	90 000	-	302 000
Sur immo corporelles	-	-	-	-
Sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Sur titres de participations	-	-	-	-
Sur autres immo financières	-	-	-	-
Sur stocks et en cours	23 248	28 491	23 246	28 493
Sur comptes clients	82 036	6 716	387	88 365
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL III	317 284	125 207	23 633	418 858

Type Provision	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
I - Provisions règlementées	-	-	-	-
II - Provisions pour risques et charges	72 269	47 246	30 000	89 515
III - Provisions pour dépréciation	317 284	125 207	23 633	418 858
TOTAL GENERAL	389 553	172 453	53 633	508 373
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		172 453	53 633	
<i>Dont dotations et reprises financières</i>		-	-	
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>		-	-	

Classification Augmentations (dotations)	Montant	Exploitation	Financier	Exceptionnel
I - Provisions règlementées	-			
II - Provisions pour risques et charges	47 246	47 246		
III - Provisions pour dépréciation	125 207	125 207		
TOTAUX	172 453	172 453	-	-

Classification Diminutions (reprises)	Montant	Exploitation	Financier	Exceptionnel
I - Provisions règlementées	-			
II - Provisions pour risques et charges	30 000	30 000		
III - Provisions pour dépréciation	23 633	23 633		
TOTAUX	53 633	53 633	-	-

La société 3H Distribution applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en considérant les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes et les règles du groupe en la matière. Les provisions pour Risques et Charges sont composées de litiges sociaux et d'une partie des engagements de fin de carrière (le solde non provisionné étant inscrit en Engagement Hors bilan).

Engagement Retraite :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 68 859 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 31 684 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de mobilité du personnel : 2%
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de charges : 50%

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 582 609	1 582 609	-	-
Personnel et comptes rattachés	480 637	480 637	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	346 711	346 711	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A	460 147	460 147	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	47 946	47 946	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	5 180	5 180	-	-
Autres dettes	409 673	409 673	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	405 127	405 127	-	-
TOTAUX	3 738 030	3 738 030	-	-
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

Au 31/12/2025, une partie de la provision congés payés comprend une provision pendant les arrêts maladies à hauteur de 3 085 €. Ce choix a été retenu par l'entité en matière de rétroactivité des mesures et du délai de prescription adopté, et en raison des incertitudes juridiques qui entourent cette décision.

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	274 722
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	725 490
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	196 626
	Organismes Sociaux	200 345
	Autres charges fiscales	31 789
	Divers	-
TOTAL		1 428 972

Produits constatés d'avance :

Eléments	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	405 127		

COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export	CA HT Total
Marchandises	7 090 629	-	7 090 629
Production de biens	-	-	-
Productions de services	7 088 933	-	7 088 933
Chiffre d'affaires total	14 179 563	-	14 179 563

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	-99 868			-99 868
Résultat Exceptionnel	-			
TOTAUX	-99 868	-	-	-99 868

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale :

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société SAS 3H DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CANON FRANCE.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	18 299	
Autres prestations		
TOTAUX	18 299	-

Autres Informations Spécifiques :

Effectif moyen :

Effectif moyen du personnel : 51 personnes dont 3 apprentis

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Apprentis	3	
Cadres	26	
Non cadres / agents de maîtrise	22	
TOTAL	51	-

3H DISTRIBUTION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

3H DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Europarc du Chêne
31 rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation
69500 BRON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'associée unique de la société 3H DISTRIBUTION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3H DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable lié au nouveau plan comptable (ANC 2022-06) » de l'annexe aux comptes annuels, la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, constituant un changement de méthode comptable.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 22 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vianney Martin', with a stylized flourish at the end.

Vianney Martin

Associé

- BILAN ACTIF -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	800 670	302 000	498 670	588 670
Autres immobilisations incorporelles	592 943	323 077	269 866	319 737
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	681 741	398 763	282 978	288 460
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 457		33 457	36 430
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	2 108 812	1 023 840	1 084 971	1 233 296
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	367 125	28 493	338 632	610 965
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	2 187 479	88 365	2 099 114	2 492 381
Autres créances	5 382 368		5 382 368	4 120 067
Charges constatées d'avance	38 762		38 762	109 965
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 933		6 933	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	7 982 668	116 858	7 865 810	7 333 377
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 091 479	1 140 698	8 950 781	8 566 673
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				
			106 038,00	98 443,00

- BILAN PASSIF -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00)	456 000	456 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 987	1 987
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	45 600	45 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 718 917	4 382 220
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-99 268	336 697
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	5 123 236	5 222 504
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	40 585	40 585
Provisions pour charges	48 930	31 684
TOTAL PROVISIONS (II)	89 515	72 269
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		461
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 582 609	1 034 991
Dettes fiscales et sociales	1 335 441	1 386 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	414 854	397 830
Produits constatés d'avance	405 127	452 444
TOTAL DETTES (III)	3 738 030	3 271 901
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	8 950 781	8 566 673
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 738 030,00	3 271 901,00
(2) Dont emprunts participatifs		

- COMPTE DE RESULTAT -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

			31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises	5 798 596		5 798 596	5 751 459
Production vendue	8 380 966		8 380 966	8 675 567
Chiffre d'affaires net	14 179 563		14 179 563	14 427 026
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			53 633	139 912
Produits des cessions d'immobilisations, incorporelles et corporelles			16 980	
Autres produits			118 874	156 159
Total des produits d'exploitation I (1)			14 369 050	14 723 097
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			6 871 180	6 441 871
Variation de stock (marchandises)			267 088	17 671
Achats de matières premières et autres approvisionnements			201 376	302 995
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			2 717 945	3 334 899
Impôts, taxes et versements assimilés			159 560	153 148
Salaires			2 806 687	2 840 003
Cotisations sociales			1 173 491	1 119 063
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			146 336	129 134
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux dépréciations			90 000	9 000
Dotations d'exploitation sur actif circulant : dotations aux dépréciations			35 207	44 552
Dotations aux provisions			47 246	40 585
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			3 324	
Autres charges			26 375	22 157
Total des charges d'exploitation II (2)			14 545 814	14 455 079
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-176 765	268 018
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

- COMPTE DE RESULTAT -

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations (2)	76 897	121 120
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	76 897	121 120
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	76 897	121 120
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-99 868	389 138
Produits Exceptionnels (VII)		113 520
Charges Exceptionnelles (VIII)		41 642
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		71 878
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-600	124 319
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	14 445 946	14 957 737
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 545 214	14 621 039
BENEFICE OU PERTE	-99 268	336 697
Renvois:		
(1) dont produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(3) dont crédit-bail mobilier :		
(3) dont crédit-bail immobilier :		
(5) dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées :		

ANNEXE COMPTABLE

3H DISTRIBUTION

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 8 950 781€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -99 268€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement n° 2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement indiqué au paragraphe ci-après,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable lié au nouveau plan comptable (ANC 2022-06) :

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Cela concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, **ce changement de réglementation**, appliqué de **manière prospective**, **est présenté comme un changement de méthode comptable** n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- La modification et la simplification du plan de comptes ;
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est présenté ci-après, lorsqu'il est significatif, conformément aux dispositions des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG relatives à l'information sur les changements de réglementation comptable appliqués de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat comparatifs de l'exercice N-1, présentés selon les nouveaux modèles, peuvent différer des états financiers N-1 arrêtés et publiés antérieurement en raison de reclassements rendus nécessaires par l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Dans ce cas, le bilan et le compte de résultat N-1, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, sont présentés séparément dans l'annexe des comptes de l'exercice N.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :**ACTIF****Immobilisations :**

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- Principaux Mouvements de l'exercice :**

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 360 209	-	33 404	-	-	1 393 613
Total Immobilisations Incorporelles (I)	1 360 209	-	33 404	-	-	1 393 613

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+	+	-	-	Valeur brute fin exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Virements	Cessions/rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	453 451	-	20 879	-	2 439	471 891
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 890	-	39 605	-	29 978	207 517
Emballages récupérables et divers	2 333	-	-	-	-	2 333
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	653 675	-	60 484	-	32 417	681 741

Immobilisations	Valeur brute début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Participation évaluées par mise en équivalences	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	36 430	-	1 375	-	4 348	33 457
Total Immobilisations Financières (III)	36 430	-	1 375	-	4 348	33 457
TOTAUX (I+II+III)	2 050 314	-	95 263	-	36 765	2 108 812

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	239 802	83 275	-	323 077
Total Amortissement. incorporelles (Total I)	239 802	83 275	-	323 077
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	236 280	35 201	2 439	269 042
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	126 601	27 687	26 900	127 388
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	2 333	-	-	2 333
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	365 215	62 887	29 339	398 763
TOTAUX	605 017	146 162	29 339	721 840

- Durées d'amortissement :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	7 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériels de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

- **Précisions sur éléments Actifs immobilisés :**

Fonds Commercial :

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Eléments	31/12/2025
Eléments achetés	800 670
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Total	800 670

Dépréciation du fonds commercial : 302 000 euros.

- **Immobilisations Financières :**

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	-	-	-
Produits Finis	-	-	-
Marchandises	367 125	28 493	338 632
En-cours Biens	-	-	-
En-cours Services	-	-	-
TOTAUX	367 125	28 493	338 632

Stocks et en-cours		
Poste	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements		
Encours de production		
Produits finis		
Marchandises	367 125	634 213
Total	367 125	634 213

Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	23 248	28 491	23 246	28 493
Clients et comptes rattachés	82 036	6 716	387	88 365
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAUX	105 284	35 207	23 633	116 858

Méthode d'évaluation de la dépréciation des créances clients :

Les créances clients sont dépréciées à 100 % quand la société 3H DISTRIBUTION reçoit :

- un courrier indiquant l'ouverture d'une procédure collective.
- un courrier d'avocat indiquant un litige client.

Produits à Recevoir :

Produits à recevoir		Montant
<i>Intérêts Cours</i>	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
<i>Autres Produits</i>	Facture à Établir	826 177
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	1 624 270
	Personnel	2 198
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	-
TOTAL		2 452 645

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		33 457	-	33 457
Clients douteux ou litigieux		106 038	-	106 038
Autres créances clients		2 081 441	2 081 441	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	161 991	161 991	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	835	835	-
Groupe et associés		3 585 772	3 585 772	-
Débiteurs divers		1 633 770	1 633 770	-
Charges constatées d'avance		38 762	38 762	-
TOTAUX		7 642 067	7 502 572	139 495
Prêts accordés en cours d'exercice		-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-	-	-
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-	-	-

Charges Constatées d'Avance :

Eléments	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance	38 762		

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	30 000	15,20
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	30 000	15,20

Libellé	Solde ouverture	Affectation résultat	+ Variations	- Variations	Solde clôture
Capital Social	456 000				456 000
Prime d'émission	1 987				1 987
Réserve légale	45 600				45 600
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	4 382 220	336 697			4 718 917
Résultat de l'exercice	336 697	- 336 697		99 268	-99 268

Provisions pour Risques et Charges :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

I - Provision Réglementées	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	-	-	-	-
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	-	-

II - Provisions risques et charges	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	40 585	-	-	40 585
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	31 684	30 000	30 000	31 684
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	17 246	-	17 246
TOTAL II	72 269	47 246	30 000	89 515

III - Provisions pour Dépréciations	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
Sur immo incorporelles	212 000	90 000	-	302 000
Sur immo corporelles	-	-	-	-
Sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Sur titres de participations	-	-	-	-
Sur autres immo financières	-	-	-	-
Sur stocks et en cours	23 248	28 491	23 246	28 493
Sur comptes clients	82 036	6 716	387	88 365
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL III	317 284	125 207	23 633	418 858

Type Provision	Montant début exercice	+ Dotations	- Reprises	Montant fin exercice
I - Provisions règlementées	-	-	-	-
II - Provisions pour risques et charges	72 269	47 246	30 000	89 515
III - Provisions pour dépréciation	317 284	125 207	23 633	418 858
TOTAL GENERAL	389 553	172 453	53 633	508 373
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		172 453	53 633	
<i>Dont dotations et reprises financières</i>		-	-	
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>		-	-	

Classification Augmentations (dotations)	Montant	Exploitation	Financier	Exceptionnel
I - Provisions règlementées	-			
II - Provisions pour risques et charges	47 246	47 246		
III - Provisions pour dépréciation	125 207	125 207		
TOTAUX	172 453	172 453	-	-

Classification Diminutions (reprises)	Montant	Exploitation	Financier	Exceptionnel
I - Provisions règlementées	-			
II - Provisions pour risques et charges	30 000	30 000		
III - Provisions pour dépréciation	23 633	23 633		
TOTAUX	53 633	53 633	-	-

La société 3H Distribution applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du comité de la réglementation comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en considérant les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes et les règles du groupe en la matière. Les provisions pour Risques et Charges sont composées de litiges sociaux et d'une partie des engagements de fin de carrière (le solde non provisionné étant inscrit en Engagement Hors bilan).

Engagement Retraite :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 68 859 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 31 684 euros

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de mobilité du personnel : 2%
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de charges : 50%

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 582 609	1 582 609	-	-
Personnel et comptes rattachés	480 637	480 637	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	346 711	346 711	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A	460 147	460 147	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	47 946	47 946	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	5 180	5 180	-	-
Autres dettes	409 673	409 673	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	405 127	405 127	-	-
TOTAUX	3 738 030	3 738 030	-	-
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

Au 31/12/2025, une partie de la provision congés payés comprend une provision pendant les arrêts maladies à hauteur de 3 085 €. Ce choix a été retenu par l'entité en matière de rétroactivité des mesures et du délai de prescription adopté, et en raison des incertitudes juridiques qui entourent cette décision.

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
<i>Congés payés</i>	Congés payés	274 722
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
<i>Intérêts Courus</i>	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
<i>Autres Charges</i>	Factures à recevoir	725 490
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	196 626
	Organismes Sociaux	200 345
	Autres charges fiscales	31 789
	Divers	-
TOTAL		1 428 972

Produits constatés d'avance :

Eléments	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits constatés d'avance	405 127		

COMPTE DE RÉSULTAT

3H DISTRIBUTION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Chiffre d'affaires :

	CA HT France	CA HT Export	CA HT Total
Marchandises	5 798 596	-	5 798 596
Production de biens	-	-	-
Productions de services	8 380 967	-	5 798 596
Chiffre d'affaires total	14 179 563	-	14 179 563

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat Courant	-99 868			-99 868
Résultat Exceptionnel	-			
TOTAUX	-99 868	-	-	-99 868

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale :

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2001, la société SAS 3H DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CANON FRANCE.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	18 299	
Autres prestations		
TOTAUX	18 299	-

Autres Informations Spécifiques :**Effectif moyen :**

Effectif moyen du personnel : 51 personnes dont 3 apprentis

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Apprentis	3	
Cadres	26	
Non cadres / agents de maîtrise	22	
TOTAL	51	-

Information sur la consolidation :

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : CANON INC
	Siège : 30-2 Shimomaruko 3-chome, Ohta-KU - TOKYO 146-8501 JP
	N° d'identification si entité française : NC
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues : CANON INC - 30-2 Shimomaruko 3-chome, Ohta-KU - TOKYO 146-8501 JP